

ARNAUTS

avocats | advocaten | attorneys

Avenue Louise/Louizalaan, 64
B-1050 Bruxelles/Brussel

T +32 (0) 2 735 58 10
F +32 (0) 2 732 58 65

info@arnauts.com
www.arnauts.com

Bruxelles, le 14 décembre 2011

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Dossiers Fortis

Pour des raisons ayant trait à l'activité politique de Me Mischaël Modrikamen, j'ai exprimé le souhait de mettre fin à la gestion conjointe des dossiers "Fortis".

En conséquence, Me Modrikamen et moi-même sommes convenus que dorénavant il diligentera seul le volet civil ayant trait au démantèlement de Fortis en septembre-octobre 2008, devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles et la Cour d'appel, tandis que je prendrai en charge le volet pénal, qui a trait à tout ce qui précède ce démantèlement (et notamment la communication et la gestion de Fortis en 2007-2008).

Bien entendu, nous continuerons à collaborer autant que nécessaire pour la bonne fin des différents dossiers.

Me Modrikamen vous communiquera sous peu les nouvelles coordonnées auxquelles vous pourrez dorénavant le joindre pour le volet civil.

En ce qui concerne le volet pénal, dirigé contre Fortis (Ageas) et ses anciens dirigeants, l'instruction diligentée à Bruxelles par M le juge d'instruction Jeroen Burm devrait se clôturer bientôt.

Je demanderai dès lors accès au dossier, ce qui me permettra de déterminer le fondement juridique et le montant des dommages-intérêts que nous pourrions réclamer dans ce contexte. Je m'attends toutefois à pouvoir justifier d'un montant d'au moins 5 € par action.

A cette fin, il me faudra toutefois disposer de la preuve du prix et de la date exacte d'acquisition et de revente (le cas échéant) de vos actions Fortis (Ageas). Je vous invite donc à me les communiquer sans tarder (sous forme de copies d'extraits de compte titres), compte tenu du temps considérable nécessaire pour le traitement de cette information. Je vous en remercie d'avance.

Je précise que cette possibilité reste ouverte également aux actionnaires qui ne sont pas ou plus parties dans l'action au civil.

Veuillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de mes salutations très distinguées,



Laurent ARNAUTS